

Bruxelles, le 14 novembre 2024  
(OR. en)

15018/24

ESPACE 93  
RECH 475  
COMPET 1052  
MI 888  
IND 496  
ENV 1058  
EU-GNSS 21  
TRANS 458  
TELECOM 312  
ENER 526  
EMPL 542  
CSDP/PSDC 755  
CFSP/PESC 1501

## NOTE

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	<i>Préparation du Conseil " Compétitivité " (marché intérieur, industrie, recherche et espace) des 28 et 29 novembre 2024</i> Projet de conclusions du Conseil sur le renforcement des compétences européennes dans le secteur spatial <i>- Approbation</i>

---

## I. INTRODUCTION

1. Les conclusions du Conseil sur le renforcement des compétences européennes dans le secteur spatial ont été élaborées en vue de leur approbation lors du Conseil "Compétitivité" (Espace) du 29 novembre 2024. Il y est rappelé qu'il est urgent d'élaborer une approche globale axée sur le renforcement et le développement des compétences européennes dans le secteur spatial afin de garantir la compétitivité, le leadership et la non-dépendance de l'Union européenne sur la scène mondiale.

2. La présidence a présenté ce projet de conclusions du Conseil pour mettre en exergue la contribution significative du secteur spatial aux objectifs économiques, sociaux, environnementaux, technologiques et en matière de sécurité. Le document souligne la nécessité d'une approche globale intégrant le développement des compétences, les cadres réglementaires et la collaboration internationale afin de préserver l'avantage concurrentiel et l'indépendance de l'Europe dans le domaine des technologies spatiales. Il préconise des mesures proactives, des investissements dans l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), ainsi que des synergies entre les entreprises, le monde universitaire et les pouvoirs publics afin de favoriser l'innovation, la durabilité et la résilience dans l'écosystème spatial européen. Ce faisant, l'UE devrait réduire sa dépendance à l'égard des technologies non européennes, préserver ses intérêts, renforcer sa capacité à agir de manière indépendante et efficace dans le secteur spatial mondial et favoriser une culture de l'innovation et de l'excellence, en donnant la priorité à l'amélioration et à l'apprentissage continus.

## II. ÉTAT D'AVANCEMENT

3. Le groupe "Espace" a examiné le projet de conclusions du Conseil à trois reprises depuis le 12 juillet 2024.
4. Le texte figurant à l'annexe de la présente note est identique au texte consacré au même sujet qui a été diffusé après la dernière réunion du groupe "Espace" (doc. 13430/1/24 REV 1) et qui n'a fait l'objet d'aucune observation de la part des délégations. Il représente un ensemble équilibré susceptible de pouvoir être approuvé par le Conseil.

## III. CONCLUSION

5. Le Comité des représentants permanents est invité à confirmer le texte de compromis figurant à l'annexe de la présente note et à soumettre le projet de conclusions au Conseil "Compétitivité" pour approbation lors de sa session du 29 novembre 2024.

**PROJET DE CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LE RENFORCEMENT DES  
COMPETENCES EUROPEENNES DANS LE SECTEUR SPATIAL**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT

- A. Les conclusions du Conseil du 30 mai 2017 intitulées "Une stratégie spatiale pour l'Europe"<sup>1</sup>, visant à renforcer le rôle de l'Europe en tant qu'acteur sur la scène mondiale et à renforcer l'autonomie de l'Europe en matière d'accès à l'espace et d'utilisation de celui-ci dans un environnement sûr et sécurisé,
- B. Les conclusions du Conseil du 28 mai 2021 intitulées "Le nouvel espace au service des personnes"<sup>2</sup>, soulignant l'importance stratégique que revêt l'espace pour les objectifs de l'UE,
- C. Les conclusions du Conseil du 13 novembre 2023 sur la stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense<sup>3</sup>, soulignant la nécessité de disposer d'un cadre de résilience commun de l'UE, renforçant la compétitivité mondiale de l'industrie spatiale de l'UE, et encourageant le développement et le renforcement des compétences dans les domaines de l'espace, de la sécurité et de la défense,
- D. Les conclusions du Conseil du 23 mai 2024 intitulées "Renforcer la compétitivité de l'Europe grâce à l'espace", soulignant la contribution du secteur spatial à la compétitivité européenne et aux défis sociétaux,

---

<sup>1</sup> 9817/17.

<sup>2</sup> 9163/21.

<sup>3</sup> 14512/23.

1. ESTIME qu'il importe de procéder au renforcement des compétences en termes de capacités et d'aptitudes dans le secteur spatial européen, sur la base de la science, de la recherche, de l'innovation, de l'expertise stratégique, y compris dans les domaines présentant un risque élevé de dépendance, en tant qu'aspect important de la sécurité spatiale, ainsi que des connaissances en matière de réglementation, et de la coopération internationale, compte tenu de la nécessité pour l'Union de mobiliser et renforcer ses capacités et de favoriser une culture de l'apprentissage tout au long de la vie; et SOULIGNE qu'il importe de sensibiliser davantage le grand public aux parcours professionnels dans le secteur spatial afin de renforcer la compétitivité de l'UE;
2. INSISTE sur l'importance que revêt l'espace en tant que domaine stratégique qui contribue de manière significative aux objectifs clés de l'Union, tels qu'ils sont énoncés dans le programme spatial de l'Union (2021-2027)<sup>4</sup>, les activités spatiales soutenant un large éventail de services et d'applications essentiels pour les citoyens européens et pour garantir la compétitivité de l'Union, son autonomie stratégique dans une économie ouverte, la préparation, la recherche et l'innovation, la résilience, la durabilité et la sécurité et, le cas échéant, pour faciliter les synergies en matière civile et de défense;
3. RECONNAÎT que l'espace est un secteur dans lequel il est essentiel de réduire et d'atténuer les dépendances préjudiciables à l'égard des technologies et services non européens. Il est donc fondamental de renforcer la capacité de l'Union à agir en toute indépendance pour préserver les intérêts européens, tout en promouvant l'innovation et en maintenant un avantage concurrentiel dans l'écosystème spatial mondial;

#### **I. Approche globale pour renforcer les compétences en faveur du secteur spatial européen**

4. CONSIDÈRE que, pour renforcer le secteur spatial européen, sa souplesse et sa capacité à innover là où les connaissances se développent et où les technologies de pointe permettent de relever des défis en constante évolution, l'Union et ses États membres ont besoin d'une vision stratégique pour le perfectionnement, la reconversion, l'attraction et la rétention des talents;
5. Dans ce contexte, SOULIGNE l'importance que revêt une approche globale qui intègre les compétences techniques, stratégiques, réglementaires, diplomatiques, commerciales, scientifiques et en matière de formation fondées sur la compréhension de l'environnement stratégique et concurrentiel, y compris les considérations géopolitiques, les collaborations internationales, les préoccupations en matière de sécurité et les cadres réglementaires;

---

<sup>4</sup> Règlement (UE) 2021/696 du 28 avril 2021 (JO L 170 du 12.5.2021, p. 69).

6. RÉAFFIRME l'importance que revêtent les efforts des secteurs public et privé dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) liés à l'espace et dans d'autres disciplines pertinentes à tous les niveaux, en particulier à travers les initiatives mises en œuvre au titre du pacte pour les compétences;
7. SOULIGNE qu'il est impératif de veiller à ce que les efforts actuels et futurs permettent le transfert des connaissances techniques, théoriques et pratiques nécessaires aux initiatives de renforcement des capacités, et INSISTE sur le fait qu'il importe de diffuser l'expertise dans tous les États membres, de manière à favoriser l'excellence professionnelle dans les compétences spécifiques à l'espace avec une inclusivité et une participation plus grandes des jeunes professionnels et des groupes sous-représentés dans le secteur;
8. MET EN EXERGUE le rôle essentiel des entreprises, du monde universitaire et des pouvoirs publics dans la promotion de la compétitivité, ainsi que la nécessité d'exploiter les synergies en facilitant le développement des compétences intersectorielles et en comblant le fossé entre la recherche et ses applications pratiques qui stimulent l'innovation, les progrès technologiques, la croissance du marché, la compétitivité et la durabilité; ESTIME que les alliances transnationales des établissements d'enseignement supérieur peuvent jouer un rôle clé dans la réalisation de ces synergies grâce à une mobilité accrue des étudiants et du personnel et à la mise en place de programmes communs d'enseignement supérieur;
9. SOULIGNE la nécessité de développer les compétences et les aptitudes professionnelles, transversales et techniques, en tenant compte des moyens et capacités des États membres, et en soutenant le développement de l'ensemble de la chaîne de valeur et des services associés aux activités et services spatiaux futurs;

## **II. Cadre réglementaire et compétitivité**

10. INSISTE sur la nécessité de mettre en place un environnement prévisible et concurrentiel afin de garantir le développement de moyens spatiaux attirant les investissements et favorisant l'innovation, la croissance économique, la création d'emplois, la résilience, la sûreté et la durabilité, en tenant compte de tout le potentiel de l'écosystème spatial européen, y compris les start-up et les petites et moyennes entreprises, et en évitant de faire peser une charge réglementaire inutile sur celles-ci et sur les États membres;

11. RAPPELLE qu'il importe de renforcer les initiatives en faveur de l'entrepreneuriat spatial telles que CASSINI sans préjuger des négociations sur le cadre financier pluriannuel afin d'apporter un soutien constant au nouvel espace en permettant un accès plus souple aux possibilités d'investissement et de passation de marchés publics;
12. ENCOURAGE les projets collaboratifs avec des partenaires internationaux responsables dans le domaine spatial, en particulier ceux qui coopèrent avec l'Union, y compris au moyen d'accords avec la Commission, afin d'échanger les bonnes pratiques et de favoriser l'innovation, et RAPPELLE le caractère essentiel de la transformation des données et services spatiaux en applications exploitables et SOULIGNE par conséquent la nécessité de disposer de compétences pour développer de telles applications;

### **III. Prochaines étapes**

13. INVITE la Commission, compte tenu de l'approche énoncée dans la "Voie de transition pour l'écosystème aérospatial", à contribuer au développement des compétences et aptitudes nécessaires à la bonne mise en œuvre des programmes spatiaux de l'Union et au renforcement de la compétitivité et de la résilience du secteur spatial européen, en coopération avec l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA), les États membres et l'industrie et, le cas échéant, en renforçant les synergies avec l'Agence spatiale européenne (ESA), et, dans un contexte de pénurie de compétences dans l'ensemble de l'Union en ce qui concerne la sécurité et la défense dans le domaine de l'espace, avec l'Agence européenne de défense (AED);
14. INVITE les États membres et la Commission, le cas échéant, à étudier les possibilités de renforcer des programmes tels que le placement et la formation professionnels à tous les niveaux afin de garantir le renouvellement générationnel pour remédier à une éventuelle pénurie de compétences, ce qui est essentiel pour préserver les connaissances et développer les compétences dans le secteur spatial, et SE FÉLICITE des initiatives visant à garantir une offre continue de professionnels qualifiés, y compris pour la sécurité et la défense dans le domaine de l'espace, conformément aux conclusions du Conseil sur la stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense<sup>5</sup>;

---

<sup>5</sup> Doc. 14512/23.

15. SE FÉLICITE des mesures prises par les États membres pour élaborer des stratégies nationales consacrées au développement de compétences et d'aptitudes qui puissent être utiles à l'écosystème, avec la participation active des entreprises, de l'enseignement supérieur, des organismes de recherche et de technologie et des pouvoirs publics, y compris aux niveaux local et régional; ENCOURAGE des synergies à tous les niveaux, qui, en mobilisant les compétences disponibles, puissent renforcer les capacités et l'influence de l'Europe, et favoriser une culture de l'innovation et de l'excellence, en donnant la priorité à l'amélioration et l'apprentissage continu.
-